

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Veillez indiquer dans la case prévue à cet effet que vous êtes d'accord avec les déclarations ci-dessous. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces déclarations, il ne sera pas possible d'établir une licence.

- La détention d'équipement radioélectrique à bord d'un navire nécessite une licence. Après avoir rempli cette demande, et après examen par l'Institut, une licence sera accordée au **propriétaire** du navire. Un numéro ATIS et un numéro MMSI seront également attribués et ceux-ci doivent **obligatoirement** être programmés dans les équipements si ces derniers le permettent. Cette licence est personnelle et ne peut être cédée.
- Afin d'assurer une coordination et une organisation harmonieuses des opérations de sauvetage en mer, l'Institut transmettra vos coordonnées et celles du navire à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ces données seront également communiquées au MRCC aux mêmes fins.
- Si vous avez une EPIRB ou une PLB à bord, le titulaire de la licence doit enregistrer l'EPIRB ou la PLB auprès de COSPAS-SARSAT. Et ce, via l'adresse suivante www.406registration.com
- En cas de modification des caractéristiques de la station de navire, le titulaire de la licence doit immédiatement introduire une nouvelle demande auprès de l'Institut. Si le demandeur omet de communiquer ces modifications, la licence perd sa valeur.

Coordonnées du propriétaire du navire

Personne physique : Numéro de registre national

Personne morale : Numéro BCE

Prénom :

Nom de famille :

Téléphone :

GSM :

E-mail : @

Adresse :

Code postal Domicile :

Pays :



À compléter uniquement en cas de nouvelle demande ou si les données dont nous disposons ont changé ou si l'adresse de correspondance ne correspond pas à l'adresse du domicile ou si vous avez votre domicile à l'étranger.

Le soussigné déclare accepter les conditions de la licence et prend note du fait qu'en cas de non-respect de ces conditions, la licence ne sera pas valide.

N'oubliez pas les annexes suivantes

- Navigation de plaisance : document d'enregistrement en cas de nouvelle demande
- Navigation intérieure commerciale : Certificat de jaugeage et lettre d'attribution du numéro européen
- Navigation en mer : Lettre de mer

Signature :

Date :

Données du navire

- Nouvelle demande
 Modification d'une licence existante

Indicatif radio : (Uniquement en cas de modification d'une licence existante, le transfert de l'indicatif d'appel n'est plus possible)

Nombre de canots de sauvetage : Tonnage brut T

Couleur : Nombre maximum de passagers

Équipements (préciser le nombre uniquement)

VHF	Appareil fixe	
	Portable	
VHF+DSC	Appareil fixe	
	Portable	
RADAR	Bande X	
	Bande S	
EPIRB	406 MHz (No MEOSAR)	
	406 MHz (MEOSAR)	
	AIS	
AIS	Class A (12,5 W)	
	Class B (5 W)	
UHF	Portable	
HF/MF	Appareil fixe	
	Appareil fixe + DSC	
SART	Bande X	
	AIS-VHF	
LRIT	1.6 GHz	
MOB		
SATCOM	INMARSAT-C	
	INMARSAT-F	
	INMARSAT-A/B	
SSAS		

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Le demandeur doit avoir l'autorisation explicite des personnes de contact pour pouvoir partager les données. À chaque changement, le demandeur est tenu de communiquer ces changements.

Prénom :

Nom de famille :

Téléphone :

Prénom :

Nom de famille :

Téléphone :

Il est obligatoire de fournir au moins une personne de contact, de préférence deux. Ces personnes ne sont jamais à bord lorsque vous naviguez et, si un signal de détresse est reçu de votre navire, elles seront contactées par le MRCC afin d'exclure la possibilité d'une fausse alerte. Il est donc préférable que ces personnes soient au courant de vos projets de voyage, ou puissent confirmer très rapidement si vous êtes en train de naviguer.

Veuillez renvoyer le document **entièrement** complété par e-mail à maritime@ibpt.be ou par courrier à l'adresse figurant au bas de cette page.

Institut belge des services postaux et des télécommunications

Service Maritime | Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 boîte 1 | 1030 Bruxelles
T +32 2 226 88 57 | **F** +32 2 226 89 85 | **E** maritime@ibpt.be | **www**.[ibpt.be](http://www.ibpt.be)